

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 21

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

I. – À la seconde ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 5, substituer au nombre :

« 3 925 »,

le nombre :

« 3 251 ».

II. – En conséquence, à la même ligne de la quatrième colonne du même tableau, substituer au nombre :

« 4 800 »,

le nombre :

« 3 251 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances 2021 estime le montant de la dette publique française en 2021 à 2.798 milliards d’euros. Il s’agit bien entendu d’une première hypothèse qui sera révisée en cours de gestion à mesure du développement de la crise. Elle représenterait désormais 116,2% du PIB en 2021 après un pic en 2020 de 117,5% soit 2.612 milliards d’euros. Concrètement, l’endettement aura crû de 232,4 milliards d’euros en 2020 et croîtrait de 185,8 milliards supplémentaires en 2021. Les conséquences économiques et donc financières de la crise sanitaire sont encore incertaines. Il paraît dans un tel contexte difficilement entendable de projeter une augmentation des dépenses de 1549 millions d’euros, quand bien même l’objectif poursuivi est noble.

Charité bien ordonnée comme par soit même, comme le dit l'adage. Il serait donc préférable d'investir cet argent dans l'économie réelle de notre pays tout en maintenant une participation significative de 3 251 millions d'euros en matière de solidarité de développement international.